



## Litige avec fournisseur d'accès internet

Par **CASTELAIN**, le **30/10/2008** à **23:05**

Bonsoir,

Numéricable a prélevé sur mon compte sans aucune autorisation signée, j'ai donc fait retourner le prélèvement, il m'a facturé 5,35 € de frais d'impayé et le deuxième mois à nouveau 5,35 € pour opposition au prélèvement.

Du fait que je refuse le prélèvement automatique je dois payer 2€ de plus par facture pour un autre mode de règlement en a t'il le droit et suis obligée de lui régler les frais réclamés ?

Merci